



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.109.AV

Programme communal de développement rural de PECO - prolongation

Avis adopté le 30/11/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Pecq
- *Auteur du dossier :* Services communaux et Fondation rurale de Wallonie
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 15/10/2021
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 19/11/2021

Projet :

- *Fiche-projet demandée en convention-exécution :* Rénovation de l'ancienne Maison communale de Warcoing et ses abords en maison multiservices
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 27/09/2021

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Pecq est composée de 5 villages (Esquelmes, Hérinnes, Obigies, Pecq et Warcoing). Au 31 décembre 2018, elle comptait 5700 habitants pour une superficie de 32.9 km². Le territoire de Pecq est concerné par trois entités paysagères : la vallée de l'Escaut, la plaine scaldienne du Tournaisis et la plaine de Celles et Anvaing.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur la demande de prolongation du programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de PECQ pour une durée limitée à 5 ans.

Le Pôle note que la commune a répondu aux conditions émises par la CRAT dans son avis du 12 juillet 2012. Toutefois, le Pôle estime que la qualité générale du document fourni est faible.

Ainsi concernant le diagnostic, si celui-ci a bien été actualisé il reste faible tant sur la forme que sur le fond. Le Pôle peut citer à titre d'exemple l'absence de considérations concernant l'agriculture, les liaisons écologiques ou les anciennes emprises ferroviaires. Les potentialités qui en découlent dans la gestion du territoire communal, notamment en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de gestion des eaux, de préservation du patrimoine écologique et culturel et de mobilité douce, ne sont dès lors pas identifiées. Le Pôle s'étonne de la réception de l'avis de recevabilité étant donné ces lacunes.

Une analyse « Atouts-Forces-Opportunités-Menaces » est fournie, toutefois elle souffre des mêmes faiblesses que le diagnostic.

Concernant la vision et les options communales, le Pôle estime que celles-ci restent faibles également. Le Pôle apprécie le lien avec la déclaration de politique communale 2018-2024 mais il estime que celle-ci aurait dû être déclinée sous forme de plan d'action.

De ces différents constats, il découle une stratégie de développement rural faible.

Le Pôle constate cependant la définition d'objectifs ciblés et apprécie le remaniement et la nouvelle priorisation des fiches-projets.

Il prend acte que les projets ayant trait à la relation de confiance avec les habitants dont la nouvelle gouvernance et la consultation citoyenne ont été transférés au niveau du Programme stratégique transversal (PST) qui constitue un outil plus adapté pour la gestion de ces thématiques. Le Pôle encourage la commune dans cette démarche.

Concernant la fiche-projet prévue en première convention, le Pôle est favorable à la rénovation de l'ancienne maison communale de Warcoing et ses abords en maison multiservices. Le Pôle demande toutefois que l'aménagement du parc et les connexions avec les espaces voisins qui formeront à terme un véritable pôle d'équipements communautaires, y soient intégrés.

Enfin, le Pôle apprécie la bonne dynamique participative développée au cours de la démarche de prolongation de l'opération de développement rural et au sein de la commune.


Samuël SAELENS
Président